



LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION
PSYCHIATRIQUE

La Société de l'Information Psychiatrique propose des sessions d'analyse des pratiques professionnelles (APP) par service et équipe pluri-professionnelle.

Les établissements hospitaliers formulent une demande auprès du secrétariat de la SIP par mail, en explicitant la demande. Le Conseil d'Administration de la SIP examine la demande et désigne en son sein un psychiatre qui en fonction de ses compétences pourra répondre au mieux à la demande.

1. Les prérequis

La notion d'analyse des pratiques professionnelles (APP) désigne une méthode groupale fondée sur l'analyse d'expériences professionnelles, récentes ou en cours, présentées par les professionnels de santé dans le cadre d'un groupe composé de personnes exerçant au sein de la même structure interne.

2. Objectifs Opérationnels évaluables :

Les objectifs sont déterminés après analyse des besoins des participants et les réunions de cadrage avec l'établissement demandeur.

- Mener une réflexion autour des situations cliniques rencontrées
- Exposer des situations problématiques.
- Élaborer la résolution de problème, en éclairant particulièrement les enjeux de cette relation.
- Mettre en œuvre l'écoute et la reconnaissance de chacun des membres de l'équipe.

Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action

La procédure d'évaluation se concrétise par des fiches d'évaluation qui sont remises à l'issue de la session. Une analyse de ces fiches est remise aux intervenants

3. Méthodes mobilisées

L'animateur procède à une analyse des besoins avec les professionnels de l'équipe et propose la méthode la mieux adaptée à chaque équipe pluriprofessionnelle.

Les séances peuvent réunir l'ensemble des membres de l'équipe, ou bien être organisées sous forme de sous-groupe en fonction des besoins.

4. Durée et Modalités et délais d'accès

La durée et les modalités sont formalisées en fonction des besoins exprimés lors des réunions de cadrage.

5. Tarif

Le tarif comprend la rémunération du formateur (200€ nets / 90 mn), la prise en charge de ses cotisations salariales, patronales et frais de l'expert social, auxquels s'ajoutent les frais de déplacement, d'hébergement éventuels et de repas de l'animateur, les frais pédagogiques de l'animateur, et un pourcentage de 15% prélevés par la SIP pour les frais de gestion administrative.

Une convention et un devis sont établis à l'issue de l'évaluation des besoins.

6. Contact :

Secrétariat de la Société de l'Information psychiatrique

Mme Aicha RAMDANI - secretariatSIP2@gmail.com / Tél : 04.37.91.52.21

Taux de satisfaction : 76.92%

34 personnes accompagnées au CH Le Havre